

**Comité permanent des finances de la Chambre des communes :
Consultations prébudgétaires**

Présenté par

Judy Stymest

**Ancienne présidente de
l'Association canadienne des responsables de l'aide financière aux
étudiants**

Le 23 novembre 2004

L'Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants (ACRAFE) est heureuse d'avoir la possibilité de se présenter devant le Comité permanent des finances.

L'ACRAFE est l'association professionnelle nationale qui représente les responsables de l'aide financière des universités, collèges et instituts de technologie publics et privés à but non lucratif du Canada. Nos membres supervisent l'administration des programmes de bourses d'études institutionnelles, de bourses, de prêts et d'alternance travail-études. Nous avons également une expérience directe des relations avec les ministères des gouvernements provinciaux et fédéral qui gèrent des programmes d'aide aux étudiants, ainsi qu'avec les fournisseurs de services et les établissements de crédit. C'est cette expérience « pratique » que les membres de notre Association amènent au débat politique sur l'aide financière aux étudiants au Canada.

Alors que le Canada continue de s'orienter vers une économie de plus en plus basée sur les connaissances, ses gouvernements doivent être prêts à continuer d'investir dans notre système d'enseignement postsecondaire (EPS) pour assurer sa qualité et son accessibilité à tous les citoyens qualifiés, quelle que soit leur situation socio-économique. Une main-d'œuvre hautement qualifiée et compétente est à la base du niveau de vie élevé que les Canadiens ont acquis.

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) a été créé il y a plus de 40 ans et a permis à des générations de Canadiens d'atteindre leurs buts personnels et éducatifs. Un bon nombre d'entre nous doivent beaucoup à la prévoyance des générations précédentes à nous assurer l'accès à un système d'éducation de haute qualité et finalement à une vie meilleure. Bien qu'il soit vrai que davantage de personnes obtiennent de l'aide financière pour suivre des études postsecondaires, il est également vrai que la valeur relative du programme a régulièrement diminué. Ces dernières années, le PCPE n'a pas suivi l'augmentation des coûts des études et l'écart entre les besoins estimés des étudiants et la disponibilité de l'aide gouvernementale aux étudiants, le « besoin insatisfait » continue d'augmenter. Près de la moitié des étudiants emprunteurs sont maintenant à la limite maximum d'emprunt annuel. Il est généralement admis que le « besoin insatisfait » moyen des étudiants du premier cycle est d'environ 3 500 \$. Il ne faudrait pas sous-estimer l'incidence négative du sous-financement des étudiants. Aujourd'hui, davantage d'étudiants travaillent pendant leurs études, en réduisant leur charge de cours et en allongeant leurs périodes d'étude. Un bon nombre d'entre eux ne réalisent pas leur potentiel académique et, dans le pire des scénarios, sont forcés d'abandonner leurs études et leurs buts éducatifs. On ne peut mesurer pleinement l'impact des difficultés financières, mais pour ceux qui, comme nous, travaillent dans des bureaux d'aide financière de l'ensemble du pays, c'est une réalité quotidienne.

Limites de prêt hebdomadaires du PCPE

L'ACRAFE apprécie l'annonce dans le budget fédéral de porter le maximum hebdomadaire des prêts de 165 \$ à 210 \$. C'est la première augmentation des limites du PCPE depuis 1994. La mesure entraînera un supplément de 1 530 \$ pour les étudiants

emprunteurs admissibles et contribuera à rendre les EPS plus abordables. Cependant, elle ne comblera pas l'écart de 500 \$ avec le besoin insatisfait moyen. De plus, si le coût de la vie et les frais de scolarité continuent d'augmenter, les avantages de cette mesure seront vite annulés.

L'ACRAFE recommande que le PCPE élabore un processus continu de révision et d'ajustement des limites d'aide hebdomadaires, au moins tous les cinq ans.

L'ACRAFE désire également féliciter le gouvernement fédéral pour son annonce de nouvelle bourse pour les étudiants à faible revenu. Cette forme d'aide non remboursable constituera un incitatif apprécié pour de nombreuses familles canadiennes à faible revenu pour lesquelles la perspective de financer des EPS est décourageante. Bien que cette nouvelle bourse couvrira 50% des frais de scolarité d'un étudiant dépendant jusqu'à un maximum de 3 000 \$ pour la première année d'études, elle n'assurera pas le financement continu qui est essentiel à la poursuite et à la réussite des études en temps voulu.

L'ACRAFE recommande que le PCPE alloue la bourse pour étudiants à faible revenu à toutes les années du programme d'études postsecondaires de l'étudiant, jusqu'à un maximum de quatre ans. Nous recommandons également que la bourse pour les étudiants à faible revenu ne remplace pas simplement les prêts existants, mais s'ajoute à la limite maximum de prêt hebdomadaire et réduise donc le « besoin insatisfait ».

Mesures fiscales reliées à l'éducation

Depuis 1998, le gouvernement fédéral a consacré de plus en plus d'argent à l'aide aux étudiants par des mesures introduites dans le régime fiscal. Ces mesures sont des prestations universelles et ne visent pas à aider les personnes dans le besoin. En fait, la plupart des Canadiens ne savent pas que les gouvernements fédéral et provinciaux consacrent ensemble près de 40% de toutes leurs dépenses en aide financière aux étudiants sous forme de crédits d'impôt reliés à l'éducation, et que ces crédits d'impôt sont distribués presque entièrement sans tenir compte des besoins. Plusieurs études indiquent que les familles à revenu élevé bénéficient de façon disproportionnée des diverses mesures fiscales, dont les exemptions de bourses d'études, les crédits pour frais de scolarité et une allocation pour chaque mois d'inscription à temps plein, ainsi que les contributions aux régimes enregistrés d'épargne-études (REEE). L'ACRAFE croit qu'en dépit du fait que ces mesures soient positives pour l'ensemble de la population, elles ne font pas grand chose pour aider les étudiants qui en ont le plus besoin et les groupes sous-représentés (p. ex., les étudiants provenant de familles à faible revenu, les étudiants handicapés, les étudiants Autochtones, les apprenants adultes, etc....) à entrer dans notre système d'EPS. Nous croyons que l'aide financière aux étudiants en fonction des besoins accessible par un processus de demande simplifié, qui fournit des fonds au moment où les dépenses doivent être engagées représente la façon la plus efficace d'utiliser l'argent des contribuables.

L'ACRAFE recommande que le gouvernement fédéral révise ses crédits d'impôt liés à l'éducation et envisage sérieusement de réaffecter une partie des fonds vers des programmes d'aide en fonction du revenu visant les groupes à besoins élevés et sous-représentés.

Taux d'intérêt des prêts canadiens aux étudiants

Les Canadiens qui commencent à rembourser leur prêt canadien aux étudiants, ont actuellement le choix entre deux taux d'intérêt : taux préférentiel + 2 ½% (variable) et taux préférentiel + 5% (fixe). Nous croyons que les étudiants qui doivent contracter des prêts pour terminer leurs études devraient être traités comme des « clients « préférentiels » - leurs prêts ne sont pas contractés à des fins de consommation, mais plutôt pour créer du « capital humain » qui représente un investissement individuel et une clé nécessaire au développement économique futur du Canada. Les taux d'intérêt appliqués à de nombreux prêts étudiants provinciaux sont nettement inférieurs aux taux du PCPE. L'Ontario et le Manitoba, par exemple, appliquent le taux préférentiel + 1% pour le taux variable, et le Québec applique le taux préférentiel + ½%.

L'ACRAFE recommande que le gouvernement fédéral réduise les taux d'intérêt imposés aux étudiants qui remboursent leurs prêts canadiens aux étudiants au taux préférentiel + ½% (variable) et au taux préférentiel + 3% (fixe).

Modernisation

Le 21^e siècle fournit des occasions sans limites d'utiliser les nouvelles technologies de l'information dans tous les aspects du système d'aide aux étudiants. Déjà, la plupart des gouvernements utilisent des applications en ligne/web et fournissent aux étudiants une information complète sur l'aide offerte sur divers sites web. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour élaborer l'infrastructure permettant d'améliorer les interfaces entre les gouvernements, les fournisseurs de services et les établissements d'enseignement, qui jouent chacun un rôle unique et spécifique dans la fourniture de l'aide aux étudiants.

Le gouvernement fédéral devrait investir dans l'élaboration d'un système d'information complet qui appuierait tous les aspects de l'administration de l'aide aux étudiants au Canada. La base de données devrait inclure l'information relative aux prêteurs, les montants et la situation de toute l'aide financière gouvernementale accordée à chaque étudiant, tant aux niveaux fédéral que provincial, et être accessible aux étudiants et au personnel de l'aide financière des établissements postsecondaires.

Considérations futures

Depuis sa création par le gouvernement fédéral en 1999, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a distribué plus de 1 milliard de dollars en bourses

d'entretien et 21 millions de dollars en bourses d'études aux étudiants canadiens. Malgré les litiges entourant le rôle de la Fondation dans l'aide financière aux étudiants, le fait demeure que l'endettement des étudiants serait beaucoup plus considérable si le gouvernement n'avait pas décidé de créer la Fondation. Le mandat de la Fondation doit prendre fin en 2010, laissant un manque à gagner annuel de plus de 250 millions de dollars en bourses d'études. De plus, pour les étudiants canadiens cela signifiera la fin de l'ambitieux programme de recherche qui a contribué de façon unique et importante à accroître nos connaissances basées sur l'expérience du financement des EPS au Canada.

Nous demandons donc instamment au gouvernement fédéral de prévoir le maintien du mandat de la Fondation après 2010 ou l'élaboration d'un autre programme pour remplacer l'aide non remboursable aux étudiants qui est actuellement fournie par le programme de bourses d'études de la Fondation.

Conclusion

Au nom de l'Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants, j'aimerais remercier les membres du Comité permanent des finances de nous avoir donné la possibilité de présenter certaines de nos priorités pour le prochain budget.

Sommaire des recommandations

1. Que le PCPE élabore un processus de révision et d'ajustement des limites d'aide hebdomadaires, au moins tous les cinq ans.
2. Que le PCPE alloue la bourse pour étudiants à faible revenu à toutes les années du programme d'études postsecondaires de l'étudiant, jusqu'à un maximum de quatre ans. Que la bourse pour les étudiants à faible revenu ne remplace pas simplement les prêts existants, mais s'ajoute à la limite maximum de prêt hebdomadaire.
3. Que le gouvernement fédéral révise ses crédits d'impôt reliés à l'éducation et envisage sérieusement de réaffecter une partie des fonds vers des programmes d'aide en fonction du revenu visant les groupes à besoins élevés et sous-représentés.
4. Que le gouvernement fédéral réduise les taux d'intérêt imposés aux étudiants qui remboursent leurs prêts canadiens aux étudiants au taux préférentiel + ½% (variable) et au taux préférentiel + 3% (fixe).
5. Que le gouvernement fédéral investisse dans l'élaboration d'un système d'information complet qui appuierait tous les aspects de l'administration de l'aide aux étudiants au Canada.
6. Que le gouvernement fédéral prévoit le maintien du mandat de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire après 2010 ou l'élaboration d'un autre programme pour remplacer l'aide non remboursable aux étudiants qui est actuellement fournie par le programme de bourses d'études de la Fondation.